

Votre Auto à la Carte !

Déclaration d'achat

En tant que professionnel de l'automobile, vous êtes dans l'obligation de déclarer vos achats de le SIV, vous devez présenter les pièces justificatives suivantes :

Certificat d'immatriculation *	La carte grise originale (sans rature ni correction) signée par le ou les ancien(s) titulaire(s) (tamponnée si le vendeur est une personne morale) avec la mention "vendu le .../.../... . Pour une démarche de retrait de la circulation, la carte grise doit être barrée, signée et porter la mention "Retiré de la circulation le jj/mm/aaaa.
Une déclaration de cession	Cerfa original, complété et signé par le ou les titulaires vendeur(s) et le ou les acquéreur(s), sans rature ni correction.
Un extrait k-bis (pro de l'auto)	Datant de -2 ans, accompagné de la pièce d'identité, en cours de validité, du gérant.
Déclaration d'achat d'un véhicule d'occasion	Cerfa 13751*02 complété et signé par le professionnel de l'automobile
Mandat entre professionnels	Ce cerfa est disponible en agence

Tarif en vigueur dans toutes les agences CARTAPLAC

Coût de la démarche	Prestation* Tarifs (TTC)	Taxes** de l'état Nouvelle carte grise	Taxes*** de l'état CV fiscaux	FTTA****
		A	B	
Déclaration d'achat	12.90 €	0 €	0 €	0 €

* Frais de traitement CARTAPLAC du dossier et enregistrement du certificat d'immatriculation auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

** Taxe de 11€ pour la gestion des certificats d'immatriculation par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés + 2,76€ pour frais d'acheminement de la carte grise sous pli sécurisé au domicile du client.

*** Taxe fiscale calculée par rapport au nombre de chevaux fiscaux et au département de résidence.

**** FTTA (Frais de traitement des Transactions Administratives) Taux fixe de 2,35% calculé sur les taxes de l'état collectées dans le cadre de notre agrément.



SERVICE CARTE GRISE / PLAQUE D'IMMATRICULATION / DÉMARCHES RECYCLAGE AUTO / DÉMARCHES PERMIS DE CONDUIRE / ACCESSOIRE DE SÉCURITÉ / POINT DE VENTE TÉLÉPÉAGE

